



## Le magazine mensuel

ISSN : 1951-6096

- La lettre de la communauté éducative*
- Sur les sites officiels*
- Le simulateur de calcul du salaire des apprentis*
- L'enquête BMO : les profils recherchés*
- Les enquêtes PISA*
- Le réseau apprentissage*
- La recodification du code du travail*
- Les diplômes et les titres professionnels*
- L'ouverture de 5 SA en région Pays-de-La-Loire*
- Les résultats des 39<sup>èmes</sup> olympiades des métiers*
- Le salon des professionnels de l'éducation*
- Les ressources mutualisées*
- La réponse apportée*

### *La lettre de la communauté éducative*



Education.gouv.fr, le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a publié, courant avril 2007, le n° 4 de « *Question d'éducation* ».

Pour découvrir le magazine :  
[http://www.education.gouv.fr/question\\_education/numero4/page1.htm](http://www.education.gouv.fr/question_education/numero4/page1.htm)

Au sommaire du numéro 4 :

- « L'Ambition Réussite » gagne les lycées
- Les ressources numériques : les clés du savoir
- L'exposition pédagogique sur « la biodiversité : tout est vivant, tout est lié »
- Second degré : les services sur mesure
- Tout savoir sur les mentions complémentaires

### *Sur les sites officiels*

#### *Les chiffres de l'orientation*

La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a réalisé, auprès des rectorats, une enquête concernant les élèves de France métropolitaine dans l'enseignement public.

Les résultats de cette enquête annuelle sont en lignes dans la rubrique "chiffres de l'orientation" du site Eduscol ; ces données portent sur le bilan de l'orientation dans le second degré public à la rentrée 2006 et sur l'évolution des flux d'orientation dans le second degré public de 2003 à 2006.

[http://eduscol.education.fr/D0123/r\\_bilan.htm](http://eduscol.education.fr/D0123/r_bilan.htm)

<http://eduscol.education.fr/D0123/default.htm>

Notons qu'en fin de quatrième sont maintenant comptabilisées les demandes vers l'apprentissage junior et la découverte professionnelle module de 6 heures.



## Le socle commun

Les hors série n°6 et 7 des 19 et 26 avril 2007 portant sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences sont accessibles sur : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>



## Le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) – CNDP et CRDP

Le décret n°2007-474 du 28 mars 2007 modifie :

- Le décret n°93-718 du 25 mars 1993 relatif au centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI).
- Le décret n° 2002-548 du 19 avril 2002 relatif au centre national de documentation pédagogique et aux centres régionaux de documentation pédagogique (CNDP- CRDP).



La suite sur : <http://www.admi.net/jo/20070330/MENF0700572D.html>

## La signature du contrat d'objectifs 2007-2010 entre le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et le Centre Inffo

Un troisième contrat d'objectifs a été signé le 18 avril 2007 entre le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et le Centre Inffo.

Les domaines de compétences prévus :

- La dimension emploi, métiers et qualifications
- L'apprentissage
- L'information des salariés
- La formation des agents publics
- La formation ouverte et à distance.

Source : Le quotidien de la formation n°648 du 24 avril 2007

## Le rapport d'audit sur la contribution des nouvelles technologies à la modernisation du système éducatif

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre chargé de la réforme de l'État ont demandé à différentes inspections générales (IGAENR, IGEN, IGF) et au conseil général des technologies de l'information (CGTI) d'évaluer la contribution des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation (TICE) à la modernisation du système éducatif.

Le rapport est en ligne sur : [http://www.audits.performance-publique.gouv.fr/bib\\_res/664.pdf](http://www.audits.performance-publique.gouv.fr/bib_res/664.pdf)

## Le simulateur de calcul du salaire des apprentis



Le simulateur de calcul du salaire des apprentis est un outil d'information et d'assistance mis en place par le ministère des petites et moyennes entreprises (PME) depuis juillet 2006.

Cet outil vise à faciliter le renseignement du formulaire CERFA relatif au salaire de l'apprenti.

La version 2.3 du simulateur, datée de janvier 2007, a évolué afin de prendre en compte les cas particuliers prévus par le code du travail :

- enchaînement des contrats d'apprentissage
- réduction de la durée initiale du contrat de travail
- allongement pour les apprentis handicapés
- formation connexe
- redoublement...

Une troisième version datant de mai 2007 est en ligne : <http://www.salaireapprenti.pme.gouv.fr/SalaireApprenti/>

Source : Dépêche AEF n° 77432 du 3 avril 2007.

## L'enquête BMO : les profils recherchés

L'Unedic a publié, le 5 avril 2007, les résultats de l'enquête annuelle « besoins en main-d'oeuvre (BMO) » qui recense les intentions de recrutement des employeurs pour l'année 2007.



Le nombre total des projets de recrutement pour l'année 2007 est de 1 223 256, soit 28 900 projets supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Les ouvriers du BTP enregistrent cette année la plus forte hausse des projets de recrutement à savoir + 17 500.

Dans cette filière, les maçons qualifiés sont les plus recherchés : 31 830 embauches potentielles sont recensées dans cette profession. Les difficultés de recrutement y atteignent le niveau record de 84%.

Compléments d'informations sur :

<http://www.lesechos.fr/medias/2007/0405/300158723.pdf>

## Les enquêtes PISA

Le numéro 157 de la revue française de pédagogie s'est penché sur les enquêtes PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) dont l'objectif est d'évaluer et comparer les performances des différents systèmes éducatifs des pays de l'OCDE.

Prochainement en vente sur le site de l'INRP : <http://revues.inrp.fr/rf/>



## Le réseau apprentissage



La prochaine réunion de l'équipe nationale d'animation des ROP se tiendra les 14 et 15 juin 2007 au CNRAA à Nancy.

Les travaux débuteront le jeudi après-midi à 14 heures 30 pour se terminer le vendredi à 16 heures.

### ROP 1 -

Le premier numéro du journal interne du CF3A, le CFA de l'académie d'Amiens, est paru en mars 2007.

Il fait le point sur :

- Les projets d'ouvertures de sections par apprentissage en EPLE pour la rentrée 2007.
- Les portes ouvertes à l'UFA de Noyon
- Le Séminaire inter-académique de l'apprentissage
- Le pré-apprentissage dans l'académie d'Amiens.



Des exemplaires sont disponibles au CNRAA. Réf. : 33-494

Notez qu'un cédérom présentant l'exposition « Qu'est-ce que l'apprentissage » est disponible en ligne dans la rubrique « les téléchargements » :

<http://www3.ac-nancy-metz.fr/cnraa/ressources/telecharg.php>

### ROP 2 –

#### L'Alsace étend l'apprentissage junior

La commission permanente du conseil régional d'Alsace, qui s'est réunie le vendredi 13 avril 2007, a décidé d'étendre l'offre de formation en apprentissage junior.



En effet, en septembre 2006, 13 classes d'apprentis juniors avaient été ouvertes en Alsace.

L'expérience est ainsi renforcée pour la rentrée 2007 avec la création de 8 classes supplémentaires réparties dans des CFA et des lycées.

Sources :

- Le quotidien de la formation n° 642 du 16 avril 2007.
- L'apprentissage junior : comment ça marche ?  
<http://www.apprentissage-region-alsace.org/HTML/Fiche%20mode%20d%20emploi%20AJ.pdf>

### ROP 6 –

#### Les temps spécifiques de l'alternance

Le DVD pédagogique produit par le centre régional de ressources pour l'apprentissage (CRERA) sur le thème des temps spécifiques de l'alternance a été présenté le 6 mars 2007 au lycée Jolimont de Toulouse.



Pour visionner la version de 6 minutes :

<http://www.ac-toulouse.fr/crera/lestemps.avi>

#### La recodification du code du travail

Le 18 avril 2007, le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail.

La partie législative du code du travail n'entrera en vigueur que lorsque la partie réglementaire sera achevée et au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2008.

Sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/leg/pjl06-293.html>

#### Les diplômes et les titres professionnels

##### Les diplômes

Depuis fin mars 2007, 26 arrêtés sont parus au journal officiel. Ils concernent l'abrogation, la cessation, la création ou la modification de diplômes dont la liste est reprise ci-dessous :

##### Baccalauréat professionnel

- Bac Pro spécialité « artisanat et métiers d'art, option marchandisage visuel »
- Bac Pro spécialité « services de proximité et vie locale »
- Bac Pro spécialité « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre »
- Bac Pro spécialité « technicien géomètre-topographe ».

##### Brevet d'études professionnelles

- BEP « bois et matériaux associés »
- BEP des « métiers du bois »
- BEP « maintenance des équipements industriels »
- BEP « systèmes électroniques industriels et domestiques »
- BEP « technique du toit ».

### **Brevet professionnel**

- BP « charpentier de marine »
- BP « électronique » et « installations en télécommunication »
- BP « esthétique-cosmétique-parfumerie »
- BP « industries du bois »
- BP « maçon ».

### **Brevet de technicien supérieur**

- BTS dans la spécialité « topographe »
- BTS « conception de produits industriels »
- BTS « responsable de l'hébergement à référentiel commun européen ».
- CAP « alliages moulés sur modèles »
- CAP « chocolatier confiseur »
- CAP « construction des carrosseries »
- CAP des « métiers de la fonderie »
- CAP « pâtissier »
- CAP « peinture en carrosserie »
- CAP « réparation des carrosseries »
- CAP « réparation entretien des embarcations de plaisance ».

### **Mention complémentaire**

- MC « mouleur plaquiste ».

Les arrêtés de ces 26 diplômes sont accessibles dans la rubrique « diplômes » des actualités hebdomadaires du site Internet du CNRAA :

<http://www3.ac-nancy-metz.fr/cnraa/actualites/default.php?rub=djpl&sem=16/2007>

### **Les titres professionnels**

Le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement a publié dans les éditions des journaux officiels des 21 et 22 avril 2007, les arrêtés d'abrogations, de modifications et de prorogations suivants :

- Couvreur(se) zingueur(se)
- Conducteur(trice) de travaux du bâtiment
- Conducteur(trice) de travaux publics génie civil
- Technicien(ne) supérieur en gestion de production
- Assistant(e) chef de chantier gros œuvre
- Technicien(ne) en logistique d'entreposage
- Agent de fabrication des métiers de l'habillement
- Technicien(ne) métreur(se) en agencement et aménagements intérieurs
- Fraiseur(se) sur machines conventionnelles et à commande numérique
- Technicien(ne) méthodes et préparation en mécanique générale
- Tourneur(se) sur machines conventionnelles et à commande numérique
- Technicien(ne) métreur(se) en charpente bois et couverture
- Conducteur(trice) de travaux publics route, canalisation, terrassement
- Technicien de maintenance industrielle.

<http://www.admi.net/jo/20070421/>

<http://www.admi.net/jo/20070422/>

### **L'ouverture de 5 sections d'apprentissage en région Pays-de-La-Loire**



La région des Pays de la Loire a débattu, en commission permanente le 26 mars 2007, des ouvertures et des fermetures des sections d'apprentissage pour la rentrée 2007. Elle a décidé de l'ouverture, de 5 sections en apprentissage qui correspondent aux principaux besoins d'emplois de qualification des jeunes sur le territoire légierien :

- Une formation d'ingénieurs au CESI de Saint Nazaire
- Une licence professionnelle chargés d'affaires option thermique du bâtiment CCI Cholet
- Un bac pro logistique au CFAI de l'AFP le Mans
- Le CAP constructeur en canalisation dans l'UFA Guitton à la Roche-sur-Yon
- Un BTS Aménagements Paysagers au CFA Jules Rieffel.

Pour lire le communiqué de presse de la commission permanente du conseil régional du 26 mars 2007 :

[http://www.paysdelaloire.fr/fileadmin/PDL/uploads/070326\\_CP\\_sections\\_apprentissage\\_mars\\_2007.pdf](http://www.paysdelaloire.fr/fileadmin/PDL/uploads/070326_CP_sections_apprentissage_mars_2007.pdf)

### **Les résultats des 39<sup>èmes</sup> olympiades des métiers**



Les finales nationales des olympiades des métiers 2007, organisées par la région Picardie, se sont déroulées à Amiens du 28 au 31 mars 2007.

Pour découvrir le classement, région par région, connectez-vous sur le site du conseil régional de Picardie : [http://www.cr-picardie.fr/IMG/pdf/classement\\_final\\_2007\\_medaille.pdf](http://www.cr-picardie.fr/IMG/pdf/classement_final_2007_medaille.pdf)

### **Le salon des professionnels de l'éducation**



EducMed, le salon des professionnels de l'éducation et de la formation devait avoir lieu les 23, 24, 25 mai 2007 à Montpellier.

Un communiqué de presse du 3 mai 2007 annonce le report de la 2<sup>ème</sup> édition à une date ultérieure.

Notons que l'objectif du salon est de créer un lieu de contacts qui permette aux entreprises de présenter les matériels et systèmes les plus performants aux responsables des systèmes éducatifs et de formation.



### Cyberlibrairie du SCEREN

Le catalogue « Collèges Lycées... vient de paraître ». Il présente les nouveautés disponibles pour chacune des disciplines de l'enseignement général, des enseignements professionnels et technologiques ; ainsi que les publications relatives à :

- L'organisation de l'enseignement
- La vie scolaire
- La formation des personnels de l'éducation nationale
- La documentation.

Pour le télécharger :

<http://www.cndp.fr/catalogues/college-lycee2007/documents/0-Catalogue-complet.pdf>

Notons que près de 7000 références sont également disponibles sur le site du SCEREN : <http://www.sceren.fr>

**Enseignements professionnels**

**Cahier d'évaluation à l'entrée en CAP**  
 Individualisation des apprentissages en CAP  
 Cette évaluation, qui porte sur toutes les compétences requises, permet aux professeurs et à leurs élèves d'apprécier, au début d'une année scolaire, leurs forces et faiblesses par rapport à la formation en CAP. Les résultats aident les professeurs à adapter leur enseignement aux besoins des élèves.  
 Durée : 16 p.  
 Code : CDEP  
 Réf. : 3408100 - 2 € à l'unité  
 Réf. : 3408100 - 12 € le lot de 10  
 Réf. : 3408100 - 18 € le lot de 20  
 Réf. : 3408100 - 36 € le lot de 50

**74 fiches d'activités en CAP**  
 Individualisation des apprentissages en CAP  
 Utilisées tout au long de l'année pour faciliter le mise en œuvre de l'individualisation des apprentissages, ces fiches s'appuient sur des documents divers, abordant les compétences et mettant les élèves dans des situations variées.  
 Durée : 116 p.  
 Code : CDEP  
 Réf. : 3408100 - 12 €

**L'action culturelle en LP**  
 Échanges n° 77  
 Les actions présentées reposent sur un principe : placer les élèves en situation d'acteurs, de citoyens et pas seulement de spectateurs d'une culture qui appartenait à un autre monde que le leur. Elles soulignent la nécessité d'appuyer l'ouverture culturelle et l'apprentissage professionnels.  
 Année : 16 p.  
 Numéro : CDEP  
 Réf. : 3408100 - 7 €



### La librairie de l'étudiant

Pour découvrir la collection « Les Guides de l'Etudiant » qui présente plus de 150 titres sur les études, les métiers, les concours,... dont l'objectif est de répondre à toutes les questions d'orientation des jeunes :

<http://www.letudiant.fr/frame-librairie.html>

### La revue « Relief »

La revue « Relief » publiée par le CEREQ expose dans les numéros 19 et 20 :

- Les diplômes de l'éducation nationale dans l'univers des certifications professionnelles. Nouvelles normes et nouveaux enjeux
- La qualité des formations et emploi des formateurs.



Pour commander ces 2 numéros :

<http://www.cereq.fr/relief.htm>



### Le guide de l'apprentissage



Ce guide décrit la formation et le statut de l'apprenti, les qualités requises du maître d'apprentissage et le coût pour l'entreprise. Il aborde également le contrat de professionnalisation et le dispositif "Apprenti junior", ouvert depuis septembre 2006 aux jeunes dès l'âge de 14 ans.

Repéré sur le site Internet d'Inforeg :

<http://www.inforeg.ccip.fr/librairie/parcours-entrepreneurs/guide-apprentissage.htm>



### Education et décentralisation

L'inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, Bernard Toulemonde, dresse le bilan de 25 ans de décentralisation dans l'éducation dans un dossier de la documentation française.

Source : Bernard Toulemonde.

Coll. *Problèmes politiques et sociaux*.

Paris : La Documentation française, mars 2007, n° 934, 120 pages.

### Formation et qualification professionnelle en 2003

En 2003, l'INSEE a réalisé la sixième enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) qui constitue une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et sur les relations entre la formation initiale et professionnelle, l'emploi et les salaires.

Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site de l'INSEE :

<http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=fqp03/accueil.htm>

### L'esprit d'équipe

Ce dossier n° 452 des cahiers pédagogiques présente l'esprit d'équipe comme une nécessité, un projet et une réalité bien concrète du quotidien des enseignants.

Dans le dossier 2 consacré à « L'école en Suisse », un article intitulé : « L'apprentissage : quelles formations pour quels emplois » est présenté (page 57).



Pour accéder au sommaire : [http://www.cahiers-pedagogiques.com/numero.php3?id\\_article=3030](http://www.cahiers-pedagogiques.com/numero.php3?id_article=3030)

Cette revue est disponible en prêt au CNRAA

### Les emplois à « bas salaire » et les salariés à l'épreuve de la flexibilité



Le numéro 237 de janvier 2007 de la lettre mensuelle d'information sur les travaux et les publications du CEREQ, le Bref, fait le point sur les travailleurs à bas salaires.

Notons que la France compte 10 % de travailleurs à « bas salaire » dont une grande partie se concentre dans l'hôtellerie.

Pour le lire : <http://www.cereq.fr/pdf/b237.pdf>

## *La réponse apportée*

*Quelle est la durée minimale de formation en BTS par apprentissage ?*

Le décret n° 2001-223 du 6 mars 2001 modifie le décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.

« L'article 10 précise que la durée de la formation dispensée en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, nécessaire à la préparation du brevet de technicien supérieur par la voie de l'apprentissage, est au moins égale à 1 350 heures.

Cette durée peut être réduite ou allongée dans les conditions prévues par le code du travail.

En cas de réduction de la durée du contrat d'apprentissage à un an, cette durée de formation ne peut être inférieure à 675 heures. »

Pour accéder au texte :

<http://www.admi.net/jo/20010313/MENS0100316D.html>

**CNRActu@ est édité par le CNRAA**

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

*Mise à disposition gratuite*

*Date de mise à jour : le 6 de chaque mois*

Directeur de publication : Sylvain Ledieu

Responsable éditorial : Christiane Di-Battista

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

---

**CNRAA/CRDP**

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18